ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 9 N. 381

x. Cotte Lxxm-

~~Cent cotte cinquante trois~~

Cent cotte soixante trois

je certifie que le sieur Sabart a esté employé —
aux ecritures de l'academie Royale de chirurgie, pour
les regitres, extraits, lettres, &c depuis le 1er. de ianvier
iusqu'au dernier iour de iuin de la presente année 1762.

Morand secretaire perpetuel

Monsieur Foubert Tresorier de l'academ.
Royale de Chirurgie m'a payé cent
Livres pour le travail des six premiers
mois de la presente année, dont quittance
a Paris ce [illegible] Juillet mil sept cens
soixante deux

Sabart

ACADEMIE
MEDECINE

ARC 11
d. 46 n° 104